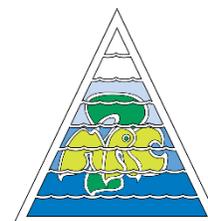


Avis à la population

TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle



MRC de Sept-Rivières

Apposition d'un dispositif de pesée des bacs de matières résiduelles

La MRC de Sept-Rivières est responsable du *Plan de gestion des matières résiduelles* découlant de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Cette politique vise à réduire les impacts environnementaux découlant de l'enfouissement de nos déchets. La communauté du lac Daigle participe activement aux efforts régionaux grâce au recyclage. Plusieurs citoyens s'adonnent aussi au compostage domestique.

Dans une optique d'amélioration continue de sa gestion des matières résiduelles, la MRC souhaite disposer d'un outil de gestion permettant de savoir si la collecte est bien effectuée et connaître la fréquence d'utilisation des bacs. Pour y parvenir, elle mandate l'entreprise québécoise *Lateral Innovations* pour procéder à **l'installation d'un dispositif permettant aux camions de collecte de peser chaque bac et de noter les résultats**. Ces derniers seront utilisés uniquement par la MRC à des fins de compilations statistiques. Les résultats annuels seront diffusés dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020*.

Ce dispositif prend la forme de puce électronique comme celles que l'on retrouve sur les cartes de crédit. La puce émet un signal uniquement lorsque le camion prend le contenu du bac (voir au verso pour plus d'informations). Il n'y a pas d'émission d'ondes lorsque le bac est près des maisons ou lorsqu'il est manipulé. Ces dispositifs sont justement en installation partout sur le territoire de Uashat mak Mani-utenam et de Sept-Îles. Tous les camions seront équipés du système de détection. Il est donc important que le territoire du lac Daigle bénéficie du même service. Une dizaine de villes du Québec, dont Rimouski et Rivière-du-Loup, utilisent également cette façon de faire.

La pose des dispositifs sur les bacs se déroulera durant la semaine du 20 septembre 2015.

La MRC demande votre collaboration afin de laisser tous vos bacs d'ordures et de recyclage aux abords du chemin du lundi 21 septembre au vendredi 25 septembre inclusivement.

La MRC vous remercie de votre participation à l'amélioration des services de gestion des matières résiduelles.

Informations complémentaires sur le dispositif de détections des bacs

C'est la technologie dite 'RFID' (terme anglais pour *Radio Frequency Identification*) qui sera utilisée pour la lecture d'un bac. Cette technologie est dite 'passive' puisqu'elle ne possède aucune alimentation (aucune batterie n'est présente sur la puce). La puce contient seulement un code alpha numérique unique de 24 caractères qui permet d'identifier le bac (voir **Figure 1**).

Lorsque le camion passe devant le bac, il émet pendant un infime laps de temps des ondes de très faibles intensités (10 fois moins qu'un téléphone cellulaire) qui activeront la puce électronique et lui donneront une charge suffisante afin de transmettre le contenu limité de sa mémoire. La puce sera en mesure d'envoyer son information au récepteur sur le camion. Lorsque le camion quitte, la puce est automatiquement en mode 'passif' donc sans aucune activité.

Le même principe est utilisé pour les voitures (passage aux bornes payantes), les cartes d'employés pour accéder à un édifice ainsi que les cartes de crédit et de débit.

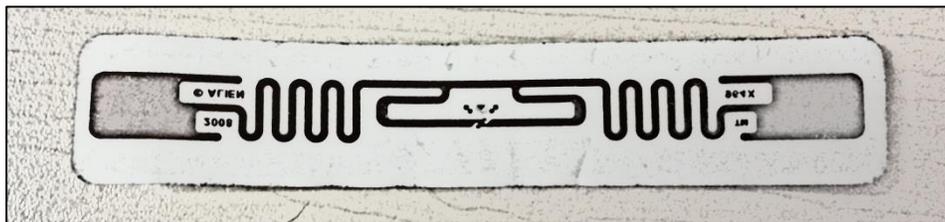


Figure 1. Dispositif électronique de détection pour les bacs de matières résiduelles

Informations

Caroline Cloutier, conseillère en environnement et développement durable
MRC de Sept-Rivières
418-962-1900, poste 226
caroline.cloutier@mrc.septrivieres.qc.ca